

## Conseil Municipal du 4 novembre 2025

Le quatre novembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Eléonore FAWOUBO, Christine LE NAOUR, Robert LAFITE, Eva GIGAN (arrivée pour la délibération n°4), Monique PILLUT-BOISSIERE, Stéphanie BRUN, Maxime TROMPIER, Vincent DECORDE

Étaient excusés : Jean-Michel MAZIER a donné pouvoir à Sylvaine SANTO, Hervé GOUBERT a donné pouvoir à Christine LE NAOUR, Gilles HATREL a donné pouvoir à Robert LAFITE, Alexandra AZZOPARDI a donné pouvoir à Monique PILLUT-BOISSIERE, Lucie BLANCHARD

Secrétaire de séance : Eléonore FAWOUBO

### A - Approbation du compte-rendu de la séance du 23 septembre 2025

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 23 septembre 2025.

### B - Délibérations

#### Rapport à la délibération n°1 - Sylvaine SANTO

##### Création d'un poste permanent - Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe afin d'assurer les missions de directrice de l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la création, à compter du 4 novembre 2025 d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à hauteur 28.25/35ème d'un temps plein, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondant au grade statutaire retenu,
- Se réserve la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 alinéas 4,5 et 6 de la loi n°84-53 susvisée,
- En cas de recrutement d'un non-titulaire, fixe la rémunération sur le 2<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, correspondant à l'IB 397,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

**Rapport à la délibération n°2 - Sylvaine SANTO**

***Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique - annule et remplace la délibération du 17 septembre 2024***

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de reprendre une délibération pour le groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique, afin d'ajouter « Services en matière d'efficacité énergétique » dans la décision d'adhérer.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants

Vu La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique,

Par délibération du 28 février 2019, la Métropole Rouen Normandie a constitué un groupement de commande pour l'achat d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique.

Les besoins identifiés par la Métropole dans le cadre de ce groupement de commande et dont le libre choix est laissé à chacun des membres, sont les suivants :

- Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés,
- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les bâtiments,
- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les installations :
  - D'éclairage public,
  - De Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT),
  - De bornes de recharge pour véhicules électriques,
- Fourniture et acheminement d'énergies autres que l'électricité et le gaz naturel,
- Services en matière d'efficacité énergétique.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et peut permettre d'obtenir des tarifs préférentiels. Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'optimisation financière.

Il est dans l'intérêt de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier d'adhérer à ce groupement de commandes.

Etant précisé qu'en égard à son expérience, la Métropole Rouen Normandie entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres. A ce titre, la Métropole Rouen Normandie assurera le financement des frais matériels exposés par le groupement, notamment les coûts d'impression, de publicité, de

reproduction et, de manière générale, tout ce qui concourt à la passation des marchés publics. Il appartient à la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier intéressée pour adhérer à ce groupement de commande d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire après en avoir délibéré :

**Décide** d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique, pour :

- Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés ;
- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les bâtiments ;
- Services en matière d'efficacité énergétique

**Approuve** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique, annexé à la présente délibération, désignant la Métropole Rouen Normandie en tant que coordonnateur et l'habilitant à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

**Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprise (s) retenues (s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont Roncherolles-sur-le-Vivier est partie prenante,

**Autorise** Madame le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.

**Donne** mandat au coordinateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

**Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0**

#### **Rapport à la délibération n°3 - Sylvaine SANTO**

#### **Demande versement FAA fonctionnement - Métropole Rouen Normandie**

Le Fonds d'Aide à l'aménagement en Fonctionnement - « FAA Fonctionnement » a pour objectif de contribuer à alléger les charges des Communes du territoire de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des bâtiments et des espaces publics non Métropolitains lorsque ces dernières doivent faire appel à des prestations extérieures sous forme de location de matériel spécifique et d'une prestation humaine.

Dans ce cadre, les dépenses concernées par cette aide :

- Location de matériels, taille des haies et talus : 7 754.21 €

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie pour le versement des crédits maximum disponibles au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement en fonctionnement pour l'opération ci-dessus.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

**Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0**

#### **Arrivée d'Eva GIGAN**

## Rapport à la délibération n°4 - Vincent DECORDE

### **Entente intercommunale des collèges des Darnétal - retrait de la commune**

Monsieur Vincent DECORDE rappelle que l'entente intercommunale des collèges de Darnétal a été créée en 2016 pour reprendre les compétences du Syndicat intercommunal des collèges de Darnétal, à savoir :

- La prise en charge de la participation familiale des transports scolaires des enfants des communes signataires fréquentant les collèges Rousseau et Chartier de Darnétal,
- La prise en charge des entrées de la piscine pour les enfants des communes signataires fréquentant les collèges Rousseau et Chartier de Darnétal,
- La participation à la coopérative des collèges Rousseau et Chartier de Darnétal.

Actuellement, l'entente intercommunale des collèges de Darnétal regroupe neuf communes :

- Auzouville-sur-Ry
- Blainville-Crevon
- Bois d'Ennebourg
- Grainville-sur-Ry
- Roncherolles-sur-le-Vivier
- Ry
- Saint-Jacques-sur-Darnétal
- Saint-Léger-du-Bourg-Denis
- Servaville-Salmonville

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025, la Métropole Rouen Normandie a instauré la gratuité des transports en commun pour les moins de 18 ans. Les communes de Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Jacques-sur-Darnétal et Saint-Léger-du-Bourg-Denis situées sur le territoire de la Métropole, bénéficient de cette mesure et n'ont plus de frais à engager pour le transport scolaire. Ces communes ont décidé de quitter l'entente intercommunale des collèges de Darnétal au 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Vu la convention de l'entente intercommunale des collèges de Darnétal du 8 novembre 2016,

Vu l'avenant du 10 février 2017 modifiant la liste des communes membres,

Vu l'avenant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 modifiant la liste des communes membres,

Considérant la gratuité du transport en commun pour les moins de 18 ans sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,

Considérant que la convention stipule que celle-ci peut être dénoncée, par courrier en recommandé avec accusé de réception avant le 31 décembre de l'année N-1 pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet de l'année N.

Considérant que les communes de Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Jacques-sur-Darnétal et Saint-Léger-du-Bourg-Denis se retirent de l'entente intercommunale des collèges.

Il est dès lors proposé au Conseil Municipal de décider :

- De ratifier la décision de quitter l'Entente intercommunale des collèges au 1<sup>er</sup> juillet 2026
- De confirmer cette décision par courrier avant le 31 décembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vincent DECORDE et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, vote de la façon suivante :

**Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

**Dates à retenir :**

**Mercredi 5 novembre** : 10h au verger partagé, atelier « Taille d'arbres fruitiers » organisé par la Commission environnement de la commune et animé par l'Association Pomologique de Haute Normandie

**Jeudi 6 novembre** : 14h Commission énergie de la Métropole Rouen Normandie en visio

17h en mairie, réunion du Conseil d'Administration de la SCIC Ceinture verte Rouen Normandie

17h30 Conseil de l'école maternelle

18h15 en mairie, réunion des sociétaires de la SCIC

**Vendredi 7 novembre** : 18h00 Conseil de l'école élémentaire

**Samedi 8 novembre** : 15h à la salle La Pépinière, spectacle organisé par la bibliothèque municipale L'hirondelle

**Mardi 11 novembre** : 11h devant la mairie, commémoration du 11 novembre 1918

**Mercredi 12 novembre** : 17h et 18h au Pavillon des Transitions, Bureau et Conseil de la Métropole Rouen Normandie

**Jeudi 13 novembre** : colloque à Épinal « Rencontres des solutions écologiques », intervention de Robert Lafite

18h30 en mairie, réunion de la Commission Sociale et Solidaire

**Les 13-14 et 27-28 novembre** : 9h30/11h à la bibliothèque municipale L'hirondelle, séances « Les p'tits émouquets »

**Vendredi 14 novembre** : 20h à La Pépinière, soirée « jeux de société » organisée par le Comité des Fêtes et de l'Animation

**Samedi 15 novembre** : 14h à La Grange, animation organisée par le Conseil Municipal des Jeunes

**Mercredi 19 novembre** : 18h en visio, réunion de la commission métropolitaine *Mobilités/Transports* sur le sujet du SERM (Service Express Régional Métropolitain)

**Jeudi 20 novembre** : réunion SCOT au 108

**Samedi 22 novembre** : 14h à La Pépinière, atelier « Faire soi-même » organisée par la commune dans le cadre des P'tits Ateliers de la Métropole Rouen Normandie

**Mercredi 26 novembre** : 10h au verger partagé, plantation et taille par la commission environnement de la commune

**Jeudi 27 novembre** : 18h30/20h en mairie, réunion de la réserve communale de sécurité civile (RCSC)

**Mardi 2 décembre** : 14h/16h en visio, réunion de la commission métropolitaine Urbanisme et Habitat

**Vendredi 5 et samedi 6 décembre** : Téléthon organisé par le Comité des Fêtes et de l'Animation, et des associations roncherollaises (selon programme à venir)

14h/17h le samedi à La Grange, atelier « 2 tonnes » organisée par la commission environnement de la commune et animé par la Métropole

**Samedi 13 décembre** : 14h30 Colis, goûter et jeux pour les anciens à la Pépinière

**Lundi 15 décembre** : 17h et 18h au Pavillon des Transitions, Bureau et Conseil Métropolitains

**Mardi 16 décembre** : 11h45 et 12h30, repas de Noël des écoles au restaurant scolaire

14h30 à La Pépinière, spectacle de Noël suivi de la remise des livres aux enfants, organisés par la commune, les écoles et le Comité des Fêtes et de l'Animation

19h en mairie, Conseil municipal suivi d'un bureau municipal

**WE des 3 et 4 janvier** : distribution du n°128 du journal municipal Les Ronches

**Mercredi 7 janvier** : 18h30 en mairie, réunion de préparation de la fête du village Festiv'Halle

**Mardi 13 janvier** : 19h en mairie, Conseil municipal suivi d'une réunion de la commission finances en prévision du budget 2026

Pour rappel : 3 février 19h, 2<sup>e</sup> réunion de la commission finances

3 mars 19h, CM pour le vote du CA et du budget

**Jeudi 22 janvier** : 19h à La Pépinière, cérémonie des vœux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30